



**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**

Grandeur
Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE

COMMUNE DE PORT DES BARQUES

SEANCE DU 19 JUILLET 2018

Date de convocation : 13 JUILLET 2018

Date d'affichage : 13 JUILLET 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers absents : 3

Nombre de conseillers représentés : 0

Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 16

L'an deux mil DIX HUIT, le DIX NEUF JUILLET à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT DES BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DELATTRE Martine, Mr LUCAS Patrick, Mr BRUNET Christian, Mme DUMAND-GORICHON Amandine Adjoints, Mr RAYMOND Jacques, Mme FARDEAU Josette, Mme JORE Stéphanie, Mme NORMAND Maryse, Mme WACOGNE Anne, Mme LE DROUMAGUET Yolande, Mr ACCAD Alexandre, Mme BLANCHARD Marie-Jeanne, Mr DEMEURS Jean Lou, Mr BERTHAUD Dominique conseillers municipaux.

Etait absent représenté :

Etaient absents non représentés excusés : Mme BOUBIEN Catherine, Mr PUAUD David.

Etait absent non représenté : Mr GAUDUCHEAU Robert.

Assistait également : Frédéric LARRIEU.

Secrétaire de séance : Mme Amandine Dumand-Gorichon.

Affiché le : 23 JUILLET 2018

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE
3. COMMUNE – VENTE D'UNE PARCELLE A MR BENOIT BERNARD
4. COMMUNE – CREATION DE BACS A MAREE
5. COMMUNE – CREATION D'UNE ZONE D'ACCES PAYANTE AU WIFI SUR L'AIRE DE CAMPING-CARS DU PRE DES MAYS ET L'AIRE DU PARC RESIDENTIEL DE LOISIR DE LA GARENNE
6. COMMUNE – REMPLACEMENT DU TOIT DE L'ENTREE DE LA SALLE DES FETES
7. COMMUNE – MISE EN GESTION DE L'AIRE DE CAMPING-CARS DU PRE DES MAYS
8. COMMUNE – REDYNAMISATION DE L'AIRE DE CAMPING-CARS DU PRE DES MAYS
9. COMMUNE – AIDE A L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE
10. CAMPING – ETAT DES NON VALEURS – 2014 – 2016

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018

11. TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22

12. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire ouvre la séance à 18H08, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Dumand Gorichon Amandine est le secrétaire de séance.

2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SCEANCE

Mme le Maire propose l'approbation du compte rendu de la séance du 19 juin 2018.

Aucune observation. Le compte rendu est adopté tel qu'il se présente.

3 COMMUNE – VENTE D'UNE PARCELLE A MR BENOIT BERNARD

Mr Lucas présente ce qui suit :

Cette délibération annule et remplace la N°06 du 29 mai 2018.

Vu la demande de Mr Bernard BENOIT d'acquérir la parcelle cadastrée section A n° 2660 d'une contenance de 209 m², destinée à un usage de parking, située devant son habitation sise rue de Pierre Menue,

Considérant le prix de vente fixé 7,5 € TTC/ m²,

Considérant que les frais de notaire seront à la charge du bénéficiaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires,
- De désigner Maître Cécile ANDREU pour régler les formalités consécutives à ces actes,
- Dit que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

POUR = 16

4 COMMUNE – CREATION DE BACS A MAREE

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

La Commune et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) souhaitent mettre en place des bacs à marée sur :

- la presqu'île
 - o Front de mer,
 - o Club de voile
- l'île Madame
 - o Parking des Palles,
 - o Proximité de la Vierge.

L'installation de ces 4 bacs à marée sera faite dans le cadre du projet initié par la CARO sachant que :

- 2 seront fournis par TEO et seront collectés mensuellement par l'association VIVRACTIF,
- 2 seront fabriqués par la Commune et ne seront pas collectés par l'association VIVRACTIF. En effet, leur contenu sera déposé dans les 2 bacs fournis par TEO

Le fonctionnement sera prévu en basse saison, soit après les marées d'équinoxe de septembre jusqu'à celles de mars l'année suivante.

Cependant, nous allons tester l'installation en haute saison sachant que nous risquons d'avoir des déchets de la part des touristes. Durant cette période la collecte des déchets se fera par la Commune.

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018

Pour cela, il est nécessaire de retenir le plan de financement suivant :

	2018 (Année incomplète) soit 1 trimestre de collecte pour 2 bacs	2019 (Année complète) soit 2 trimestres de collecte pour 2 bacs
CARO	275 €	550 € (hors adhésion Trait Bleu)
COMMUNE	100 €	200 €
REGION	500 €	500 €
FONDATION LEA NATURE	300 €	300 €
OPERATEUR DECHETS	100 €	100 €

Pour obtenir les financements, nous devons signer la charte « Trait Bleu ». C'est une marque qui, sur le littoral, à pour objectif principal la promotion d'un développement durable en conciliant la préservation de la biodiversité, la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter la mise en place de 4 bacs à marée,
- D'accepter le plan de financement,
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la charte « Trait Bleu ».

POUR = 16

5 COMMUNE – CREATION D'UNE ZONE D'ACCES PAYANTE AU WIFI SUR L'AIRE DE CAMPING-CARS DU PRE DES MAYS ET L'AIRE DU PARC RESIDENTIEL DE LOISIR DE LA GARENNE

Mr Lucas présente ce qui suit :

La municipalité souhaite proposer à sa population et à ses visiteurs un service Wifi public payant.

Le site retenu sera celui de l'aire de camping-cars du Pré des Mays ainsi que l'aire du Parc Résidentiel de Loisir.

L'installation Wifi sera composée d'une passerelle-Wifi ainsi que de 7 modules Wifi Pro extérieurs répartis sur 6 points. Le type de technologie proposée sera l'ADSL.

Le coût d'acquisition de cette opération en termes d'investissement s'élève à 4 128 € TTC.

Le coût de l'abonnement représente 576 € TTC par an.

Afin de pouvoir neutraliser les dépenses de cette opération, il est proposé de retenir la tarification suivante :

1 jour	= 2 €
2 jours	= 4 €
1 semaine	= 10 €
1 mois	= 20 €
1 an	= 60 €

Les recettes seront directement perçues via la régie de recettes diverses.

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter le principe de mise en place d'un Wifi sur l'aire de camping-cars du Pré des Mays et l'aire du Parc Résidentiel de Loisir,
- D'accepter le coût d'acquisition du matériel,
- D'accepter le coût d'abonnement annuel,
- De retenir la tarification à destination des Portbarquais et des visiteurs.
- De retenir que les recettes seront perçues par la Régie de recettes diverses,
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant, à signer la proposition commerciale.

POUR = 16

6 COMMUNE – REMPLACEMENT DU TOIT DE L'ENTREE DE LA SALLE DES FETES

Mr Brunet présente ce qui suit :

En réalisant les travaux de la façade arrière de la salle des fêtes, nous avons constaté que le toit couvrant l'entrée était en très mauvais état, provoquant ainsi des fuites d'eau dans la salle principale.

Ci-dessous, le plan de financement pour réaliser cette opération :

REPLACEMENT DU TOIT DE L'ENTREE DE LA SALLE DES FETES

OPERATION 103

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		RECETTES HT	
	MONTANT		MONTANT
TRAVAUX	2 646,20	DEPARTEMENT – 35 %	1 710,17
DESAMIANTAGE	2 090,00	COMMUNE – 65 %	3 176,03
DIAGNOSTIC	150,00		
TOTAL HT	4 886,20		4 886,20
TOTAL TTC	5 334,20		5 334,20

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter de procéder à la réparation du toit de l'entrée de la salle des fêtes,
- D'accepter le plan de financement présenté ci-dessus,
- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- D'inscrire les crédits au budget 2018, opération 103,

POUR = 16

DEBAT

Mr Accad demande à ce que le document de traitement des produits amiantés soit mis dans le classeur de sécurité de la salle des fêtes.

7 COMMUNE – MISE EN GESTION DE L'AIRE DE CAMPING-CARS DU PRE DES MAYS

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Compte tenu de l'absence de services d'hébergement de qualité pour autocaravanes, 365 jours par an et 24h/24 et les désordres que cela occasionne sur la commune, il est souhaitable d'aménager et d'équiper notre aire de camping-cars d'un automate géré à distance par un prestataire de service.

Après avoir reçu les sociétés et analysé ce qui se fait sur le marché en termes de gestion des aires de camping-cars, il s'avère que la société Camping-Car Park nous propose une prestation commerciale correspondant à nos attentes.

En effet, la commune met à disposition l'aire de camping-cars du Pré des Mays pour une durée de 5 ans auprès de cette société.

En contrepartie, la société Camping-Car Park nous reverse 2/3 des recettes perçues.

Enfin, nous bénéficions d'une visibilité nationale pour la publicité.

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter la mise en gestion de l'aire de camping-cars du Pré des Mays
- De retenir la société Camping-Car Park,
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à ce dossier.

POUR = 16

8 COMMUNE – REDYNAMISATION DE L'AIRE DE CAMPING-CARS DU PRE DES MAYS

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique d'aménagement touristique, la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO) participe financièrement via le dispositif des aires de camping-cars.

La Commune, soucieuse de vouloir redynamiser son aire, souhaite solliciter ce dispositif.

Pour réaliser cette opération, voici le plan de financement suivant :

AIRE DU CAMPING-CARS DU PRE DES MAYS

OPERATION 113

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		RECETTES HT	
	MONTANT		MONTANT
EQUIPEMENT 2018	24 300,00	CARO – 25 %	7 450,00
SIGNALETIQUE 2019	5 500,00	COMMUNE – 75 %	22 350,00
TOTAL HT	29 800,00		29 800,00
TOTAL TTC	35 760,00		35 760,00

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la CARO,
- D'inscrire les crédits au budget 2018, opération 113,

POUR = 16

9 COMMUNE – AIDE A L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Mme Dumand Gorichon présente ce qui suit :

Plusieurs villes ont mis en place une prime pour aider leurs habitants à acquérir un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

Le Décret n°2017-1851 du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants vient durcir les conditions d'accès à prime.

En effet, pour pouvoir bénéficier de cette aide, le demandeur :

- doit acquérir un cycle à pédalage assisté, au sens de l'article R 311-1 du code de la route, neuf qui n'utilise pas de batterie au plomb,
- ne doit pas être assujéti à l'impôt sur le revenu pour l'année précédent l'achat du vélo,
- le montant total de l'aide (Etat + Commune) ne peut dépasser 20 % du prix d'achat du VAE jusqu'à un maximum de 200 €,
- le montant de l'aide de l'Etat ne peut pas dépasser celui de la collectivité locale,
- ne doit pas céder ce vélo électrique dans l'année suivant son acquisition.

Après avis favorable du Bureau Municipal en date du 06 juillet 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter la mise en place d'une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique uniquement pour l'exercice 2018,
- De retenir que la commune propose une aide financière à hauteur de 50 % des 20 % du prix d'achat du VAE jusqu'à un maximum de 100 €.
- Que le demandeur ait obtenu la participation de l'Etat,
- De remplir le document communal de subvention pour l'acquisition d'un VAE.

POUR = 11

ABSTENTION = 1 (DEMEURS)

CONTRE = 4 (BLANCHARD, RAYMOND, LE DROUMAGUET, NORMAND)

10 CAMPING – ETAT DES NON VALEURS – 2014 – 2016

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Cette délibération annule et remplace la n°31 du 12 avril 2018.

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018

Vu l'état des non valeurs arrêté à la date du 19 mars 2018 par le Trésor Public de Rochefort banlieue pour un montant de 327,86 €,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 04 avril 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter de passer en non valeurs l'état du 19 mars 2018 pour 327,86 €
- De prévoir les crédits nécessaires sur le compte 6541 du budget camping 2018.

POUR = 16

11 TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22

JUILLET

06-07-2018	COMMUNE – Devis pour achat structure cadre accueillant un filet de jeux pour l'école – 922,80 € TTC OSE LOISIRS
06-07-2018	COMMUNE – Devis pour coffret électrique parking des Blagueurs – 1 476,82 € TTC ROY ELEC 17
13-08-2018	COMMUNE – Devis pour régulation de la chaudière salle du complexe sportif – 603,60 € TTC ENGIE HOME SERVICES
13-07-2018	COMMUNE – Devis pour traitement insecticide partiel du restaurant « La Maline » - 622,20 € TTC KRISTAL CHIMIE

12 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La maline.

Mme le Maire précise que le gestionnaire du restaurant « La Maline » a réglé intégralement ses dettes.

Gestion des défibrillateurs

Mr Accad nous informe avoir procédé à la vérification des défibrillateurs sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H08

Mme le Maire

Le secrétaire de séance

Lydie DEMENE

Amandine DUMAND-GORICHON

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018

DELATTRE Martine		
LUCAS Patrick		
GEOFFROY Pierre		
BRUNET Christian		
FARDEAU Josette		
LE DROUMAGUET Yolande		
BERTHAUD Dominique		
NORMAND Maryse		
DEMEURS Jean Lou		
RAYMOND Jacques		
WACOGNE Anne		
BLANCHARD Marie- Jeanne		
PUAUD David	ABSENT NON REPRESENTE EXCUSE	
GAUDUCHEAU Robert	ABSENT NON REPRESENTE	
BOUBIEN Catherine	ABSENTE NON REPRESENTEE EXCUSEE	
ACCAD Alexandre		
JORE Stéphanie		